

Accord du 21 janvier 2020 relatif aux règles et modalités de prise en charge du contrat de professionnalisation et de la Pro A dans le secteur alimentaire

Entre les soussignées :

Les organisations d'employeurs ci-dessous,

▪ **Au titre des branches des Entreprises et industries Alimentaires :**

Association des Brasseurs de France
Association des entreprises des glaces
Association des entreprises de produits alimentaires élaborés (ADEPALE)
Association nationale de la meunerie française (ANMF)
Boissons Rafraichissantes de France (BRF)
Chambre syndicale française de la levure
Comité français de la semoulerie industrielle
Comité national des abattoirs et ateliers de découpe de volailles, lapins et chevreaux (CNADEV)
Confédération nationale de la triperie française (CNTF)
Culture Viande Les entreprises françaises des viandes
FEDALIM pour le compte de :

- Fédération des industries condimentaires de France
- Syndicat de la chicorée de France
- Syndicat du thé et des plantes à infusion
- Syndicat national des fabricants de bouillon et potages
- Syndicat national des transformateurs de poivres, épices, aromates et vanille

Fédération des entreprises de boulangerie et pâtisserie françaises
Fédération Française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viandes
FedeV Les métiers de la viande
Fédération française des industries avicoles (FIA)
Fédération nationale de l'industrie laitière (FNIL)
Fédération nationale des eaux conditionnées et embouteillées (FNECE)
Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires (FNEAP)
L'Alliance 7 et ses syndicats
L'Alliance 7 pour le compte du Comité français du café
Syndicat de la rizerie française
Syndicat des Entreprises des Glaces et Surgelés
Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France (SIFPAF)
Syndicat national des Industriels de la nutrition animale (SNIA)
Syndicat national des industriels et professionnels de l'œuf (SNIPO)
Syndicat national des entreprises de travail à façon des viandes (SYNAFAVIA)
Syndicat national des fabricants de sucre (SNFS)
Union syndicale nationale des exploitations frigorifiques

▪ **Au titre de la Coopération Agricole et familles associées :**

Coop de France (V branches, bétail et viande, métiers du lait et Vignerons coopérateurs)
Coop de France pour le compte de :

- FELCOOP
- SNCIA
- FESTAL
- Fédération nationale des déshydrateurs
- Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Viticoles

France Conseil Elevage
Conseil National du réseau CER France

▪ **Au titre du commerce agricole :**

Fédération du Négoce Agricole (FNA)
Association Nationale des entreprises d'Expédition-Exportation de Fruits Et Légumes (ANEEFEL)
Fédération Nationale des syndicats et négociants en Pommes de terre et légumes en gros (FEDEPOM)
Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB)

D'une part,

Et,

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like VA, DB, AP, BS, IF, ALLE, DC, AE, SB, AD, and others.

Les organisations syndicales de salariés représentatives dans une ou plusieurs branches des industries alimentaires, de la coopération agricole et des services associés et du commerce agricole, ci-dessous,

- **Au titre de la CFDT**
Fédération Générale Agroalimentaire (FGA-CFDT)
Fédération des Services (CFDT – services)
- **Au titre de FO**
Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et des activités annexes
Force Ouvrière (FGTA-FO)
- **Au titre de la CFE-CGC**
Fédération Nationale Agroalimentaire (CFE-CGC Agro)
Syndicat National de la Coopération Agricole (SNCoA-CFE-CGC)
- **Au titre de la CGT**
Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière (FNAF-CGT)
- **Au titre de la CFTC**
Fédération des Syndicats CFTC Commerce, Services et Force de Vente (CFTC-CSFV)
Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-Agri)
- **Au titre de l'UNSA**
Union Nationale des Syndicats Autonomes Agriculture et Agro-alimentaire (UNSA-2A)

conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} – Champ d'application

Le champ d'application du présent accord est multibranches. Il est applicable à toutes les entreprises visées ci-après, relevant du champ d'application des CCN suivantes :

- **Au titre des industries alimentaires :**
 - CCN 3026 - Sucrerie, sucreries - distilleries et raffineries de sucre (IDCC : 2728)
 - CCN 3060 - Métiers de la transformation des grains (IDCC : 1930)
 - CCN 3092- Industrie des produits exotiques (IDCC : 506)
 - CCN 3102- Boulangerie Pâtisserie Industrielle (IDCC : 1747)
 - CCN 3111 - industries de la transformation des volailles (IDCC : 1938)
 - CCN 3124 - Industries laitières (IDCC : 112)
 - CCN 3125 - Industries Charcutières (IDCC : 1586)
 - CCN 3127 - Industries de produits alimentaires élaborés (IDCC : 1396)
 - CCN 3178- Exploitations frigorifiques (IDCC : 200)
 - CCN 3179 - Entreprises de l'industrie et des commerces de gros des viandes (IDCC : 1534)
 - CCN 3184 - Centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des œufs et des Industries en produits d'œufs (IDCC : 2075)
 - CCN 3247 -Activités de production des eaux embouteillées, boissons rafraichissantes sans alcool et de bières (IDCC : 1513)
 - CCN 3294- Industrie des Pâtes alimentaires sèches et du couscous non préparé (IDCC : 1987)
 - CCN 3384 - 5 Branches des industries alimentaires diverses (IDCC : 3109)
- **Au titre du commerce agricole :**
 - CCN 3165 - Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes (IDCC 1077)
 - CCN 3233 - Expédition et exportation de fruits et légumes (IDCC 1405)
- **Au titre de la coopération agricole et familles associées :**

Les coopératives agricoles, les SICA et les filiales de droit commun des organismes précités dès lors qu'elles relèvent de l'article L722-20-6°, 6° bis, 6° ter, 6° quater, du code rural, les organismes Conseil Elevage et les Associations de gestion comptable fédérées par le réseau CER France, à l'exception des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et leurs unions.

Soit en particulier, les entreprises relevant du champ d'application des CCN suivantes :

- CCN 3264 - teillage du lin, coopératives agricoles et SICA (IDCC 7007)
- CCN 3604 - Caves coopératives vinicoles (IDCC 7005)
- CCN 3607 - Conserveries coopératives et SICA (IDCC 7003)

Handwritten notes and signatures in blue ink are present at the bottom of the page, including initials like 'VA', 'DB', 'MJP', 'JB', 'W', and '24'.